

Contrat a duree determinee saisonnier 6 mois

Par robinplacenti, le 24/09/2014 à 16:21

Bonjour j'habite en corse je suis agent de sécurité , j'ai signe un contrat de 6 mois en cdd saisonnier et mon contrat arrive a terme.

Ma question ai je le droit a une quelconque prime a part mes jours de conges payes? cordialement.

Par P.M., le 24/09/2014 à 17:11

Bonjour,

Le CDD saisonnier ne prévoit pas d'indemnité de précarité...